

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DE-NUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 19 NOVEMBRE 1845.

Dans son audience d'hier, le tribunal de police correctionnelle de Lyon a repris l'affaire relative aux voies de fait exercées par M. Luguet, artiste au théâtre des Célestins, contre le rédacteur de notre feuilleton théâtral. Le tribunal a complètement répondu à la confiance que nous avions mise en lui ; il n'a pas voulu laisser impuni un acte d'odieuse brutalité, que rien de sérieux ne motivait, et qui ne tendait à rien moins qu'à compromettre l'indépendance de la presse dans une de ses parties essentielles : M. Luguet a été condamné à huit jours de prison. C'est pour la première fois que le *Censeur* a été amené à demander réparation d'outrages et de voies de fait devant les tribunaux ; il a fallu, pour nous y déterminer, des considérations fort graves. Mais dans cette affaire il y avait eu des violences exercées en dehors de toute convenance ; il n'y avait pas eu d'outrage par paroles, par gestes, mais par voies de fait ; il n'y avait pas la rixe née fortuitement, mais rixe préparée et qui devait tourner au pugilat. De pareilles affaires sont du domaine de la police correctionnelle. D'ailleurs, nous avions à raffermir le droit d'écrire librement sur le théâtre qu'on cherchait à mettre en question par des procédés fort peu licites ; nous avions à maintenir l'indépendance de notre feuilleton, et nous ne pouvions y parvenir que par les voies judiciaires.

Ce n'est pas ici l'occasion de nous occuper de l'influence du théâtre sur les mœurs, chacun la connaît ; ce n'est pas non plus l'occasion de traiter de son action sur le mouvement intellectuel, chacun peut s'en rendre compte facilement. Ce qu'il y a de positif, d'incontestable, c'est que le théâtre est une force, une puissance ; c'est que, comme toutes les forces, comme toutes les puissances, il a besoin d'être soumis à un examen constant ; c'est qu'il ne peut pas échapper à la controverse, ou, en un mot, à la critique.

Eh quoi ! les auteurs dramatiques pourraient s'amuser de tous les travers des hommes, montrer le côté ridicule et comique de toutes les positions sociales, livrer à la risée du public le financier et le juge, le ministre des cultes et le marchand, et on ne pourrait pas faire justice de leurs écrits ! Ils auraient des interprètes habiles qui donneraient à leur pensée une plus grande puissance encore, et ces interprètes ne pourraient pas être jugés ! En vérité, si cela était vrai, on devrait immédiatement demander la fermeture de tous les théâtres. La critique théâtrale est donc un droit incontestable, et dont on ne peut pas méconnaître la légitimité.

A la vérité, les artistes qu'elle peut blesser et qui la supportent difficilement se gardent bien de s'élever contre ce droit ; ils l'admettent au contraire largement en théorie, et, dès qu'on passe à la pratique, alors viennent les plaintes, les récriminations, et parfois les coups et blessures, comme nous l'a fait voir M. Luguet.

Cet artiste, devant le tribunal, a déclaré qu'il reconnaissait tous les droits de la critique, qu'il n'avait jamais prétendu les contester ; il s'est rejeté sur les abus qu'elle peut entraîner à sa suite ; il a absolument fait comme certains ministres qui nous parlent sans cesse de leur respect pour les droits des citoyens,

et qui ne se gênent guère pour les violer. Qu'importe que vous reconnaissiez nos droits ! vous n'en tolérez pas l'exercice. Si M. Luguet avait mieux compris l'indépendance de l'écrivain, il n'aurait pas commis l'action pour laquelle il a été condamné, il n'aurait pas prétendu être juge et partie dans sa propre cause. La critique eût-elle été injurieuse à son égard, il l'aurait supportée, ou tout au moins il aurait employé des procédés un peu plus courtois pour l'amener à plus de mansuétude.

D'abord, établissons bien ceci : que ce ne sont pas MM. les artistes qui peuvent être bons juges de la critique qui s'exerce sur eux ; ils ne peuvent pas eux-mêmes connaître leurs qualités et leurs défauts. Qui donc peut s'apprécier équitablement ? Est-ce que nous ne sommes pas toujours disposés à l'indulgence envers nous-mêmes ? Est-ce que nous ne nous dissimulons pas avec art ce que nous avons de défectueux dans le geste, dans la voix, dans le port ? Est-ce qu'au contraire nous ne nous exagérons pas nos qualités ? Nous sommes tous ainsi faits, et en général, quand les autres sont assez peu contents de nous, nous ne nous faisons pas le plus petit reproche. Les artistes ne peuvent donc pas saine ment se rendre compte de la portée de la critique qui s'exerce sur eux ; mais en tous cas, lorsqu'elle est injuste, acerbe, passionnée, ils doivent la supporter. Les ministres, les corps de l'Etat, les rois eux-mêmes sont bien obligés d'en subir les abus, car nous ne sommes pas de ceux qui ne conviennent pas que la critique peut parfois s'égarer ; mais, dans l'espèce dont nous nous occupons, la critique n'avait rien d'outré. Sur quoi reposait-elle ? Sur un fait matériel et vrai. Que disait-on à M. Luguet ? Qu'il quittait les rôles de son emploi de jeune amoureux pour jouer des rôles marqués ; qu'il n'avait pas encore la maturité nécessaire pour prendre cet emploi ; qu'il était, en un mot, un mauvais père de comédie. Qu'y avait-il là d'injurieux pour M. Luguet ?

Admettons que le feuilleton lui parût injurieux, que ne réclamait-il par la voie de la presse ? Qui l'empêchait d'écrire à tel ou tel journal de la localité ? Que ne venait-il dans le bureau du *Censeur* nous demander quelques explications ou nous prier de lui accorder le droit de répondre ? Nous y aurions parfaitement consenti ; car, toutes les fois qu'un artiste juge utile d'adresser au public, par la voie de la presse, quelque rectification, nous sommes toujours disposés à lui ouvrir les colonnes de notre journal. MM. les artistes le savent parfaitement, M. le directeur lui-même le sait aussi bien qu'eux. Telle était la voie qu'il fallait suivre, et que nous indiquons à l'avenir à ceux de MM. les artistes qui pourraient se croire en butte à des attaques imméritées.

Ainsi, pour nous résumer sur ce point, voici ce que nous disons : Un feuilleton vous paraît-il injuste, passionné ? réclamez par la voie des journaux. Vous semble-t-il injurieux, diffamatoire ? poursuivez judiciairement. L'accès des tribunaux vous est ouvert comme à tous les citoyens ; mais surtout ayez confiance dans le bon sens public. La critique injuste, passionnée, n'a pas grand retentissement, soyez-en sûrs. Loin de là, elle sert plutôt l'artiste qui peut en être l'objet qu'elle ne lui est nuisible.

Nous avons émis ces considérations parce que nous voudrions qu'à l'avenir nous n'eussions pas à soutenir notre droit de cri-

tique jusqu'aux pieds des tribunaux, parce que nous qui défendons toujours avec zèle les artistes quand l'occasion nous en est fournie, nous tenons à vivre avec eux en bonne harmonie ; tout ce qui la trouble nous blesse. Les arts et les lettres doivent faire entre eux bon ménage ; ils y ont un intérêt réciproque.

Aussi, nous pouvons le dire, si nous tenons à ce que notre feuilleton soit complètement indépendant de toute influence fâcheuse, de toute subjection, de toute coterie, si nous voulons qu'il marche tête levée partout, nous ne tenons pas moins à ce qu'il soit juste, et nous dirons même bienveillant envers les artistes dramatiques. Nous croyons qu'il doit, tout en défendant l'intérêt du public, tout en maintenant les bonnes traditions artistiques, se montrer favorable à toutes les bonnes inspirations des acteurs, et leur indiquer fraternellement la voie qu'ils doivent suivre. Aussi, pouvons-nous dire que notre feuilleton ne s'est jamais départi de cette bienveillance dont nous parlons, et que si dans certains cas il a paru sévère à quelques acteurs, c'est qu'ils ont méconnu l'esprit général dans lequel il est rédigé. Ces messieurs, qui aiment tant la verve comique, la satire, devraient bien aussi s'habituer à entendre la plaisanterie, à ne pas prendre à la lettre des allusions peu offensantes, se rappeler enfin que la lettre tue et que l'esprit vivifie. Ainsi, quand on a dit de M. Luguet qu'il était un mauvais père... de comédie s'entend, on ne lui a pas fait d'outrage, on l'a rappelé seulement aux rôles de son emploi.

La condamnation qui a frappé M. Luguet portera ses fruits, nous n'en doutons pas ; elle fera cesser certaines menaces qui depuis quelque temps se reproduisaient trop fréquemment ; elle prouvera non seulement aux artistes, mais encore à tous ceux que l'indépendance des écrivains fatigue, que ceux-ci trouveront toujours aide et protection devant les tribunaux contre des agressions brutales et illicites.

La sécurité des personnes n'était pas moins engagée dans ce procès que la liberté d'écrire, et chacun doit se féliciter de ce que le tribunal ait fait bonne justice. Sa condamnation n'est pas sévère, mais elle est suffisante pour nous, et nous espérons qu'elle mettra à l'avenir un terme à de pareils conflits, et qu'on nous évitera le désagrément de les déférer aux tribunaux. Nous devons dire que les débats de cette affaire ont été dirigés avec la plus grande impartialité par M. Français. Les murmures flatteurs qui ont plus d'une fois accueilli les paroles pleines de calme et de dignité du défenseur de notre feuilletoniste ont dû lui révéler l'effet qu'il a produit sur l'auditoire, et nous dispensent de faire l'éloge de sa plaidoirie. M^e Rambaud n'a pas peu contribué assurément à nous faire rendre justice. Quant à son contradicteur, M^e Juif, tout en comprenant parfaitement ce qu'exigeaient de lui les difficultés de la défense, nous aurions désirés le trouver un peu moins passionné. Ses attaques contre les abus de la critique n'avaient pas grande portée dans une affaire où le critique n'avait pas dépassé les bornes des convenances, et où son client avait, lui, oublié toutes les règles de la bienséance. M^e Juif, à l'avenir, fera bien de mettre un peu plus de réserve dans ses formes oratoires.

FEUILLETON DU CENSEUR. — 20 NOVEMBRE.

JOSEPH LABATUT.

(Suite et fin.)

Le séjour de Paris, puis, au Bugue, les lectures de son ami avaient peut-être développé en lui le culte des beaux vers. Il était peintre ; aveugle, il était resté peintre que de devenir poète. *Ut pictura poesis*. Ce but le hantait. Il allait défier les ténèbres ; il allait chanter la mer, les cieux étoilés, la verdure, l'union de la nature et de Dieu. Etre l'interprète des grandes magnificences de la création, c'était prouver qu'il était encore capable de les comprendre, de les apprécier, de les sentir ; c'était s'identifier avec elles ; c'était reprendre sa palette. Quant au mécanisme du vers, il avait appris dès long-temps sans y penser. Il s'initia avec une inconcevable rapidité aux secrets du rythme, aux mille variétés de la cadence, à l'art de tresser en quelque sorte les fleurs de la poésie et d'entre-croiser les rimes. Ainsi se produisit tout naturellement dans son cerveau d'admirables effets, comme les objets du dehors viennent se peindre avec tous leurs charmes au fond d'une chambre obscure. Il modula ses souvenirs du premier âge, ses regrets d'un passé qui avait été déjà un siècle pour lui, et sa pensée revêtit des formes chatées et toujours pures. Il n'écrivait pas, il dictait ; il composait dans le silence, et se récitait ses vers à lui-même. C'est un jeune officier qui, étant au Bugue en semestre, et ayant la connaissance avec le poète, le pria de lui réciter quelques-unes de ses compositions. Joseph ne s'y refusa point, et son auditeur le supplia de lui dicter tout ce qu'il avait ainsi composé. L'aveugle y consentit et dicta un volume entier qu'il avait gardé dans sa mémoire.

Ce volume paraîtra bientôt (4). On l'imprime. Nous n'en dirons rien d'abord, mais nous en citerons deux pièces détachées, et qu'on veut bien nous communiquer. Tous les hommes qui savent lire et qui honorent le courage et le malheur liront le recueil des vers de l'aveugle en l'honneur de son inconnu. On calomnierait notre siècle en disant qu'il faut qu'un poète meure ou se laisse mourir du spleen pour qu'on se presse autour de ses productions. On doit plaindre Chatterton, Malfilatre, Gilbert, Moreau, Eschou, Berthaud ; mais il en est, parmi ces poètes morts avant le temps, qui faut accuser d'avoir manqué de courage.

Pour traverser la foule dédaigneuse des indifférents, il est nécessaire, sans doute, qu'on soit doué d'une énergie robuste, mais on n'accomplit la mission qu'à ce prix. Labatut, on lui rendra cette justice, n'a pas manqué de force. Il aurait pu devenir fou comme Gilbert, sans rien perdre de sa exquise sensibilité, sans renoncer au droit de pleurer amèrement ; il aurait pu vivre, et il a vécu ; il a voulu subsister du prix de son travail, et

c'est son travail qui l'a nourri, qui lui a permis du moins d'alléger les charges que s'imposait en sa faveur un noble et délicat dévouement.

Aujourd'hui, il est pauvre ; les leçons lui manquent peut-être dans sa petite ville, où les familles qui donnent un instituteur à leurs enfants sont rares, et, quel que soit le succès qu'on puisse prédire à ses belles poésies, elles ne seront pour lui qu'une ressource momentanée.

La France, qui, nous osons le dire, compte un poète de plus, ne lui doit-elle pas au moins ce qu'elle donne au soldat invalide, du pain pour vivre et un toit qui l'abrite ? Il y a au budget des fonds destinés à l'encouragement des artistes ; quelques gouttes de cette pluie d'or, tombant chaque année sur cette plante si long-temps secouée par la tempête, la vivifieraient. Les rayons du bonheur ne brillent jamais sur ce front ombragé de cheveux noirs d'un vieillard de trente ans ; mais ne serait-ce point le devoir et l'honneur des dispensateurs de la fortune publique d'écarter de ce jeune homme à l'intelligence d'élite, au cœur qui sait si fièrement souffrir, la misère et la faim ? Ce n'est pas une aumône que nous voudrions solliciter pour lui : ce que nous savons de lui nous dit assez qu'il ne l'accepterait pas ; il s'agirait, à nos yeux, de payer une dette dont le prix devint un baume pour les blessures du passé, une récompense du présent, un encouragement qui féconderait l'avenir. Cette dette, pouvons-nous espérer qu'un ministre l'endosse et l'acquitte ?

Voici la première des deux pièces que nous avons promises :

MA MÈRE.

Vague panorama de marbre et de couleurs,
Des madones au bout de longs chemins en fleurs,
Un horizon qu'au loin dessine
Une mer où se joue un fidèle soleil :
Serait-ce mon berceau ? Tout s'efface ; au réveil,
Ma langue murmurerait : Mésine !
Une autre image aussi vient frapper mes regards.
Gibraltar, roc sinistre, à mes songes hagards
Rappelle une pensée amère :
Une femme mourante et me tendant les bras,
Un char où je m'attache à l'essieu, c'est, hélas !
Tout le souvenir de ma mère.

Pauvre mère ! Elle était belle et jeune, et la mort,
Déjà toute en ses traits, n'arrachait nul remord
A sa bouche si tôt pâlie.
Ses yeux à me quitter ne pouvaient consentir ;
Puis elle les levait là-haut, comme un martyr
Peint par sa fervente Italie.

Et cet enfant plaintif dont on retient les pas,
Tout prêt à s'élancer vers le char du trépas
Qui revient bruire en mon rêve,

C'était moi qui comptais à peine cinq printemps,
Tels que Dieu les dispense à ces bords éclatants
D'où le vent du malheur m'enlève.

La peste, affreux corsaire élané du détroit,
A fait de Gibraltar un cimetière étroit ;
Triomphant sur la ville prise,
Il arbore au sommet des clochers et du fort
Son pavillon funèbre, épouvantail du port,
Que secoue une infecte brise.

De leurs foyers éteints d'effarés déserteurs ;
Des tentes çà et là s'ouvrant, sur les hauteurs,
A l'air moins chaud qu'on y respire ;
D'autres sur l'Océan sillonnant un chemin...
Mon père, vieux soldat, m'entraînant par la main,
Monte en pleurant sur un navire.

Et le chant maternel qui m'endormait cessa,
Et la vague en courroux sur son sein me berça
Comme une marâtre qui gronde.
Ma mère !... A chaque instant mes cris la demandaient,
Et les pleurs de mon père à mes pleurs répondaient,
Et le vaisseau fuyait sur l'onde.

Nous la verrons demain, disait-on chaque soir.
Et dans le somme étrange où je croyais la voir,
Pauvre orphelin, j'allais l'attendre ;
Mais à la Vierge avant, dont elle eut le doux nom,
Je récitais pour elle une ardente oraison
Dans son dialecte si tendre.

Hélas ! par le malheur, par les flots ballotté,
Mon père un jour m'apprit qu'aux cieux, à son côté,
Elle nous gardait une place ;
Et mes regards, errants au monde merveilleux,
Du sentier qu'elle avait suivi dans les champs bleus
Le long du jour suivaient la trace.

J'avais de mon pays perdu l'aspect si beau ;
L'Espagne encor s'éloigne avec le saint tombeau,
Indifférent à cette terre,
Et toujours vers le Sud tournant des yeux en pleurs,
Je viens en frissonnant traîner tant de douleurs
Parmi les brumes d'Angleterre.

La France m'accueillit. Une enfance sans jeux,
Hâtive, m'entraîna vers cet âge orageux
Où les passions brisent l'âme.
Les passions, torrent par les revers glacé,

(1) Chez Furne, libraire à Paris.

... des pluies, c'est-à-dire pendant les mois de janvier, février, mars et avril. A cette époque, le vaste amphithéâtre de Nookahiva ne présente qu'une ceinture de cascades, qui, en touchant le sol, se transforment en torrents rapides entraînant tout ce qu'ils rencontrent sur leur passage.

L'archipel des Marquises se compose d'une douzaine d'îles, ou d'îlots; seulement sont regardés comme importantes; ce sont : Nookahiva, Tahouata, Aivahoua et Houhoua. Nous n'occupons que deux dans tout cet archipel, à Nookahiva la baie de Taichah, et celle de Tahouata. Si vous appelez cela être les maîtres des Marquises, vous le permettez !

On nous disait cependant : La colonie des marquises doit être un point militaire, un poste avancé de la France pour veiller sur son commerce et défendre ses intérêts. La grande île de Nookahiva deviendra le dépôt central de tous les établissements maritimes du gouvernement ; à peu de distance de la s'ouvre la baie Akani ou Tchitchagoff, la seule qui jusqu'ici paraisse offrir une mer assez tranquille pour y former des établissements de construction où l'on puisse exécuter en toute sécurité les opérations de carénage qui exigent toujours un abri parfait.

Il y a deux ans passés qu'on parlait ainsi, qu'on l'imprimait, et il y a quelques jours qu'un trois-mâts de Bordeaux, le *Lion*, capitaine Bonnet, venait de la Californie avec un chargement de bœufs pour la colonie, ayant été entièrement dématé dans son voyage, n'a pas pu trouver à Nookahiva la moindre pièce de bois pour réparer ses avaries. Venez donc en toute sécurité vous mettre en carénage à Nookahiva ; et comme cette opération exige toujours un abri parfait, j'engage ceux qui pourraient se trouver dans la position du capitaine Bonnet à chercher un autre port, car je les prévins que l'établissement dont on avait eu l'idée est encore à l'état de germe dans la tête de celui ou de ceux qui l'avaient conçu. Le capitaine du *Lion* a dû se rendre à Valparaiso pour remplacer sa mâture et se faire caréner.

Les Marquises, comme les îles de la Société, ne produisent pas de bois propres à la mâture des vaisseaux. On ne peut même user qu'avec la plus grande réserve de ceux qu'ils possèdent, comme arbres à pain et cocotiers, sous peine d'affamer les naturels, puisque les fruits qu'ils produisent sont la principale nourriture des Kanaks. Il faudrait donc apporter à Nookahiva les bois nécessaires à la construction des chantiers et à l'approvisionnement des besoins de la marine. A San Francisco, dans la Californie, on trouverait les matériaux dont on a besoin. On peut y faire presque gratuitement les approvisionnements qui nous ont manqué jusqu'à ce jour, on n'aurait qu'à prier la reine de faire abattre les arbres et de les embarquer. Je crois qu'on n'y songe guère.

Je tiens ces renseignements du même capitaine Bonnet qui a fait deux fois le voyage de la Californie, frété qu'il avait été par M. Bruat pour en rapporter du bétail, car il faut bien qu'on sache que ces îles, que l'on nous a montrées comme un point militaire si important pour la France, n'offrent aucune ressource pour le rapport des vivres. En admettant que nos soldats fussent parvenus à habiter au fruit de l'arbre à pain, il faudrait, si l'on comptait là-dessus pour satisfaire leur appétit, mettre à la ration les naturels qui en sont les véritables propriétaires, la quantité qu'on récolte n'étant guère en rapport qu'avec leurs besoins. Autrefois, d'ailleurs, on trouvait à se procurer des cochons et des poules; sans doute, lorsqu'un navire venait se ravitailler à des intervalles éloignés ; mais depuis trois ans passés que vous êtes établis dans l'île, les bouches ne sont pas restées oisives, et les poules et les cochons n'ont pas pu produire en raison de ce que vous consommez. C'est ce qui fait que les baleiniers ont abandonné pour la plupart Nookahiva et Vaitahou, et qu'ils relâchent, pour trouver quelques provisions fraîches, dans les îles que vous n'occupez pas.

On nous disait encore : Les Marquises vont avant peu se couvrir de jardins; les légumes y seront abondants. D'abord, pour avoir des jardins et y faire venir des légumes, la première condition, je crois, c'est d'avoir de la terre; je vous conseille donc d'en faire venir, puisqu'il n'y en a pas. C'est par là qu'il faut commencer. J'ai bien vu à Nookahiva un jardinier envoyé par le gouvernement, aux appointements de 5,000 fr. par an. Ce jardinier a établi un jardin botanique dans lequel il fait venir tout ce qui pousse naturellement dans l'île; puis il y a ajouté, pour son agrément particulier sans doute, quelques balsamines, un peu de chicorée sauvage, des artichauts dont on mange les feuilles en salade, parce qu'ils ne donnent pas autre chose; des oignons dont on mange aussi le vert, parce qu'ils ne réussissent pas mieux que les artichauts, et des radis... bien plus curieux encore, car ils ne donnent que de l'ombrage. J'en ai vu dont la croissance était si rapide, que je ne sais pas à quelle hauteur ils sont parvenus aujourd'hui ; si, depuis que je les ai quittés, ils n'ont pas cessé de monter.

Ce que nous ont rapporté les Marquises jusqu'ici, c'est facile à additionner : rien ! Ce qu'elles nous rapportent plus tard : un déficit chaque jour plus considérable encore, car tout est encore à faire.

Mais, je me trompe, nous avons quelque chose aux Marquises. Je consens à vous le dire; gardez-moi le secret, car cela m'a été donné en confidence. Nous possédons à Nookahiva, malgré ce que j'ai avancé plus haut, une ville des plus grandes avec un palais pour le gouverneur, des magasins, une église, des places publiques, des rues tirées au cordeau avec des noms qui doivent rappeler à la postérité notre brillante conquête. Tout cela existe... sur un plan magnifiquement dessiné qui doit être à Paris. Ce que je certifie, c'est que j'ai vu écrit sur un poteau ces mots : *rue de l'Embuscade*; c'est tout ce qui existe jusqu'à présent de cette cité superbe, construite par des imaginations aventureuses.

Je m'attends bien à voir les dénégations et les démentis pleuvoir sur ma tête; qu'y faire? Répondre, à l'exemple de Galilée : Et pourtant cela est ! Je pars pour Taïti, et je profiterai de la traversée pour vous écrire. Agréez, etc.

TH. N.
(Constitutionnel.)

Chronique.

Hier, dans la soirée, un ouvrier charpentier qui travaillait dans la grande maison en construction rue de la Boucherie-des-Terreux est tombé du troisième étage sur les débris de matériaux qui couvraient le sol. Les habitués du café de la Couronne, situé vis-à-vis, et le propriétaire de cet établissement, M. Fréval, sont aussitôt accourus pour porter secours au malheureux ouvrier; mais il ne lui fallait plus qu'un lincoln. Il a été transporté au dépôt des morts.

Voilà le troisième accident de ce genre que nous signalons depuis que les travaux de cette maison sont commencés.

— Avant-hier au matin, le propriétaire d'une petite maison nouvellement construite sur le sol appartenant aux hospices, au haut de la rue d'Orléans, près de l'avenue de Saxe, aux Brotteaux, a trouvé dans un appartement mal clos plusieurs paquets d'allumettes placés sous un tas de bois. Ces allumettes, évidemment placées sous ce bois par une main criminelle, n'avaient pas brûlé à cause de l'humidité du bois. On dit publiquement que les vastes hangars situés de l'autre côté de la rue sont destinés à être incendiés. La tentative dont nous venons de parler fait considérer, par les habitants du quartier la rumeur publique comme très fondée. Cependant il existe une garde civique qui veille toutes les nuits pour surveiller les malfaiteurs !

— Les élections départementales connues sont :

Conseil général.

Neuville. — M. Isaac Rémond, réélu.
Vaugneray. — M. C. Martin, réélu.
Bois d'Oingt. — M. le marquis d'Albon, réélu.
Monsols. — M. Janson, conseiller à la cour royale, réélu.
Beaujeu. — M. Robert, juge à Villefranche, élu en remplacement de M. Camille Dugas.
Conseil d'arrondissement.
Saint-Genis-Laval. — M. Jacquemet, réélu.
Villefranche. — M. Truchot, juge de paix, élu en remplacement de M. Durieu-Millet.

— Le 13 de ce mois, le corps d'une femme paraissant encore jeune a été retirée du Rhône à Givors, où il a été trouvé flottant. Aucune trace de coups ni de blessures n'a été trouvée sur elle; on suppose donc la mort due à un suicide ou à un accident. Le séjour dans l'eau paraît avoir été de quinze à vingt jours.

La taille est ordinaire, les cheveux sont châtains clairs. Vêtu d'une robe de laine violette avec une petite raie noire formant des carreaux; dessous un jupon d'indienne à petits carreaux noirs et gris; un second jupon, mais blanc; corset de coutil gris, chemise de calicot, bas de laine noire, souliers, tablier de mousseline-laine grise, mouchoir de poche en toile marquée des lettres P. G.; dans la poche du tablier de petits ciseaux et un couteau, puis une bourse contenant dix centimes.

Pour donner des renseignements, s'adresser à l'Hôtel de Ville, bureau de la police de sûreté.

— Un paquet de cuir paraissant préparé pour être expédié au loin est déposé au bureau de police de M. Carotte, chaussée Perrache, 21, où on est prié de s'adresser pour le réclamer. Ce paquet a été volé sur un camion, ou il a été perdu par une de ces voitures.

Nouvelles diverses.

M. le procureur du roi de Rouen, dit le *Mémorial*, a fait une descente chez plusieurs fabricants de farines, soupçonnés de se livrer à une fraude qui cause un préjudice grave aux consommateurs, les plus pauvres comme les plus riches, puisqu'elle a lieu sur la qualité du pain. Nous croyons très utile de la signaler, car jusqu'à ce jour nous n'avons pas souvenir qu'elle ait été découverte ou du moins poursuivie nulle part, même à l'époque où l'on s'est le plus inquiété des falsifications des substances alimentaires et des mélanges opérés par les marchands qui pratiquent la fraude. Voici de quoi il s'agit :

La farine de féverole, mêlée à la farine de froment, a la faculté de faire considérablement renfler le pain, et de permettre au boulanger qui manipule ce mélange d'augmenter d'une manière notable le volume d'eau qui entre dans la fabrication du pain, sans que la pâte en paraisse plus légère. En mêlant seulement deux kilogrammes de farine de féverole à un sac de farine de froment, on peut réaliser, par le plus de poids qu'on donne à la pâte par l'addition de l'eau, un bénéfice de 10 fr. au préjudice du consommateur. C'est, comme on voit, un chiffre fort joli, et qui, multiplié par un certain nombre de sacs, peut faire un revenu très rond.

Tous les marchands de farine de Rouen ne se livrent pas à cette fraude coupable, qui profite d'ailleurs beaucoup plus aux boulangers de mauvaise foi qu'à eux-mêmes; mais il en est plusieurs qui paraissent convaincus de la faire depuis longtemps et journellement. En poursuivant cette fraude, qu'il est d'ailleurs très difficile de reconnaître, le parquet rendra à tout le monde un véritable et signalé service. Les recherches ont été dirigées avec beaucoup d'habileté, et nous ne doutons pas qu'elles n'amènent un excellent résultat.

— Un violent incendie vient de dévorer, dans la plus belle partie de la ville de Morschansck, dans le gouvernement de Tambou (Russie), trois cent trente maisons, ainsi qu'une église en bois. Tout ce que possédaient les habitants a été perdu. La perte éprouvée par la ville est évaluée approximativement à plus de deux millions de francs. La maison de ville et l'école de district sont au nombre des édifices détruits. On est parvenu à sauver les archives de la ville ainsi que la bibliothèque de l'école. La violence de cet incendie et l'étendue de ses dévastations ont eu pour cause la force du vent, qui était telle que des arbres en ont été brisés. Personne heureusement n'a perdu la vie.

— Une indemnité de 70,000 piastres a été allouée à la France pour le pillage des couvents dans le Liban, ainsi qu'une indemnité de frais de voyage pour les Français qui avaient quitté le Liban par ordre de Chékin-Effendi.

Bulletin de la Bourse de Paris du 17 novembre 1845

Avant l'ouverture, le 5 0/0 était offert à 82 40, et le premier cours au parquet a été à 82 35. Il est tombé d'abord à 82 30, et on a même donné dans la clôture à 82 27 1/2. Il y a eu ensuite une réaction, et le 5 0/0 est monté très lentement à 82 55. Il a fermé au parquet à ce prix. Dans la clôture, il est resté demandé à 82 52 1/2.

La liquidation des chemins de fer s'est faite lourdement et en baisse. Cependant, vers la fin de la bourse, les cours se sont raffermis, et pour plusieurs lignes, il n'y a entre les cours de samedi et ceux d'aujourd'hui que des différences insignifiantes.

		CHEMINS DE FER.	
Trois pour cent.....	82 50	Saint-Germain.....	»
Quatre pour cent.....	»	Versailles (rive droite).....	»
Quatre et demi pour cent.....	»	— (rive gauche).....	355
Cinq pour cent.....	117 40	Paris à Orléans.....	1155
Emprunt de 1844.....	»	Paris à Rouen.....	975 50
Trois pour cent belge.....	»	Rouen au Havre.....	770 50
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	»	Avignon à Marseille.....	947 50
Cinq pour cent belge.....	104 3/4	Strasbourg à Bâle.....	255
Cinq pour cent napolitain.....	»	Orléans à Bordeaux.....	620
Récépissés Rostchild.....	100	Orléans à Vierzon.....	»
Cinq pour cent romain.....	99 1/2	Aniens à Boulogne.....	»
Cinq pour cent portugais.....	»	Montereau à Troyes.....	460
Trois pour cent espagnol.....	37 1/2	Bordeaux à la Teste.....	190
Deux 1/2 p. 0/0 hollandais.....	»	Chemin du Nord.....	750
Banque de France.....	3510	Fampoux à Hazebrouck.....	»
Comptoir Ganneron.....	»	Dieppe et Fécamp.....	500
Banque belge.....	767 50		
Caisse Lafitte.....	1145		
Obligations de Paris.....	1100		

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 19 novembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		FIN COURANT.		15 PROCHAIN.	
	1er cours.	dernier cours.	1er cours.	dernier cours.	1er cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille prime.....	»	»	957 50	942 50	955	945
Paris à Orléans.....	»	»	1147 50	1152 50	»	»
prime.....	»	»	1160	»	»	»
Paris à Rouen.....	»	»	965	968 75	973 75	»
prime.....	»	»	980	980	»	»
Orléans à Vierzon.....	»	»	»	»	670	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Nîmes à Montpellier.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Bâle.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Montereau à Troyes.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.....	»	»	716 25	721 25	715	722 50
prime.....	»	»	725	750	»	»

Nouvelles étrangères.

ESPAGNE.

Par ordre royal du 7, le maréchal de camp Oribe, qui suppléait Cordova dans le gouvernement militaire de Madrid, devient capitaine général par intérim durant l'absence du titulaire Mazarredo, et le brigadier d'artillerie Quignones est nommé gouverneur intérimaire de Madrid. Ces nominations sont intervenues à la suite de la démission du général Cordova, lequel est furieux de l'avoir donnée, car il comptait que Narvaez le conserverait à son poste.

Le parti progressiste l'a emporté dans les élections municipales de Castellon de la Plana, Palma, Salamanque, et dans tous les districts de la province de Séville.

Le conseil de guerre de Valence a condamné dix personnes à mort, militaires et bourgeois; on a procédé à l'exécution sans retard !

PRUSSE.

D'après les nouvelles que nous apportent les journaux allemands, un grand nombre d'arrestations ont été faites à Posen dans la matinée du 8 de ce mois. L'autorité militaire avait déployé un appareil des plus menaçants, tous les postes étaient doublés, et des patrouilles sillonnaient les rues dans toutes les directions; enfin une nuée d'agents de police était sur pied. Il s'agit, assure-t-on, de la découverte d'un complot communiste et politique tout à la fois, les conjurés s'étant proposé pour but le rétablissement de la nationalité polonaise aussi bien que la réalisation d'utopies socialistes.

Les individus arrêtés sont en majeure partie des ouvriers; il y a cependant aussi plusieurs personnes compromises dans la bourgeoisie, et des visites domiciliaires ont été faites chez quelques habitants aisés, et notamment chez un libraire dont l'arrestation a causé une vive sensation dans toute la ville.

La police a également fait de nombreuses captures dans les campagnes voisines.

En attendant que cette affaire s'éclaircisse, les prisons regorgent de prévenus ou de suspects, à tel point que l'on est à la recherche d'un local destiné à servir de geôle supplémentaire.

VARIÉTÉS.

DEUXIÈME CATÉGORIE DES CAUSES LOCALES QUI NUISENT A LA FABRIQUE LYONNAISE.

(Suite.)

DE LA CHERTÉ DES LOYERS ET DES OBJETS DE CONSOMMATION.

Le prix des choses nécessaires à la vie et celui du loyer exercent nécessairement une grande influence sur la situation matérielle des ouvriers, et surtout de ceux qui tissent les étoffes unies et légères dont la main-d'œuvre est peu élevée. A Lyon, où l'on a soumis à l'impôt les matériaux qui servent à la construction des édifices, depuis la chaux jetée dans les fondations jusqu'aux tuiles qui recouvrent les sommets, le loyer emporte généralement dans les ateliers de deux métiers le dixième ou le douzième du revenu brut du travail; dans les ateliers où il n'y a qu'un métier il représente du sixième au septième du revenu brut.

Les droits d'octroi imposés sur les boissons, les comestibles, les fourrages, les combustibles, les matériaux coûtent en moyenne à chacun des individus qui habitent la cité la somme de dix-neuf francs; si on y joint le droit d'entrée dont sont frappées encore les boissons, la somme payée en moyenne par chaque individu s'élève à plus de vingt-cinq francs. En supposant un atelier d'un métier et une famille de deux personnes, le loyer et l'octroi prélèvent le quart du revenu. Cela suffit pour faire comprendre pourquoi la fabrication des étoffes légères s'éloigne de la cité et se réfugie dans les campagnes, où la vie matérielle est à meilleur marché, où le loyer coûte peu de chose, mais où, par malheur, la vie intellectuelle existe à peine.

On s'est depuis quelques années fort préoccupé de la suppression des octrois, et comme il est indispensable que les villes aient des revenus pour payer leurs services publics, on a cherché par quel moyen on pourrait retrouver la somme perçue aujourd'hui aux barrières sur les objets de consommation. Le projet le plus simple, le plus rationnel, est celui par lequel un économiste, développant une pensée émise par Turgot, propose de prélever sur l'impôt foncier une somme égale à celle qui est produite aujourd'hui par tous les octrois de la France, et d'accorder à chaque commune, grande ou petite, une somme déterminée par tête d'habitant, somme au moyen de laquelle la commune devrait pourvoir à ses besoins. L'adoption de ce projet aurait pour la classe ouvrière de grands résultats, si, en supprimant les octrois, on n'augmentait pas l'impôt foncier afin de remplir le vide fait par le don accordé aux communes; mais, pour ne pas déranger l'équilibre du budget, on aurait infailliblement recours à cette augmentation, et l'amélioration se bornerait à Lyon, par chaque habitant, à une économie d'environ deux francs. En effet, si vous demandez à la contribution foncière les millions payés aujourd'hui par l'octroi, elle les acquittera; mais les propriétaires élèveront immédiatement le prix de leurs denrées de manière à retrouver la somme qu'ils auront déboursée.

C'est pourquoi, dans l'organisation actuelle de la commune, privée de revenus fixes, obligée à ses besoins de percevoir l'impôt de l'octroi, un des plus mal établis et des plus vexatoires, la fabrication des étoffes dont le prix de main-d'œuvre est peu élevé est condamnée à s'éloigner de la ville et à n'y laisser que celle des étoffes dont le prix de façon donne plus d'aisance à l'ouvrier.

CONCLUSION.

Nous avons indiqué les causes qui nuisent à la fabrique lyonnaise et les remèdes qu'il convient d'employer pour modifier une organisation mauvaise.

Les réformes sont exigées :

Dans un intérêt de moralité;

Dans l'intérêt des classes industrielles;

Enfin, dans l'intérêt de la civilisation.

La morale ne saurait permettre que l'on tolère le vol organisé, qu'on le compte régulièrement dans la fabrique comme un article de profits et pertes. En supposant qu'il ne constituât pas une perte énorme, il faudrait encore le supprimer pour enseigner aux hommes que nul ne doit vivre par le vol, et, moins que nulle autre part, à côté de ceux qui ne vivent que par le travail.

L'intérêt des classes industrielles exige des réformes, car les dépenses inutiles, les vols, la détérioration des ustensiles constituent un capital important dont la perte augmente nécessairement le prix des étoffes fabriquées; et comme le prix est nécessairement le guide et la base des transactions, il en résulte que tout ce qui tend à élever le prix aboutit à diminuer la consommation et par conséquent le travail. Organiser la fa-

brigue de telle sorte que nulle de ses forces ne soit perdue, que le travail ne soit plus soumis à d'autres causes de variation ou de souffrance qu'à celles qui viennent de l'extérieur, c'est donner aux ouvriers plus de revenus, c'est leur fournir les moyens de supporter les crises industrielles en même temps que c'est en diminuer l'intensité.

Le développement de la civilisation exige encore les réformes industrielles. A l'époque où nous sommes, dans la phase de paix que l'Europe parcourt, l'industrie a remplacé la guerre; mais, toute pacifique qu'elle soit, l'industrie n'en est pas moins conquérante. Trois causes ont jusqu'ici concouru, chacune avec sa puissance particulière, au développement de la civilisation, non seulement en Europe, mais par toute la terre : la guerre, les arts, l'industrie. C'est bien à tort, selon nous, qu'on a assigné des époques d'action à chacune de ces trois causes; ainsi, l'on a dit que chez les anciens la guerre a été principalement l'élément de la civilisation, que les beaux-arts l'ont été aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles, comme l'industrie l'est au dix-neuvième. Cette pensée, relativement vraie quant aux effets qui ont, à certaines époques, étendu la civilisation avec quelque bruit, quelque éclat, est beaucoup trop absolue dans sa forme. La guerre, les beaux-arts, l'industrie, sont trois éléments de civilisation, éléments auxquels il est impossible d'assigner partiellement une durée sans courir le risque d'être promptement démenti par les événements.

On fait généralement remonter la civilisation à une époque trop rapprochée en lui assignant pour date l'empire romain, et la Grèce mérite plus d'égards et moins d'oubli; les beaux-arts, que l'on considère comme l'élément de la civilisation du seizième au dix-huitième siècle, ont eu pour auxiliaires les conquêtes maritimes, qui ont attaché tant de colonies à l'Europe. Enfin, en ce moment où l'industrie, en effet, domine, la guerre représente encore la civilisation en Algérie, où la France lutte contre la barbarie.

La guerre, les beaux-arts, l'industrie, sont donc trois éléments de civilisation qui dominent tour à tour sans périodes bien fixes. La société doit les seconder de toutes ses forces dans tous les temps, mais surtout aux époques où leur action se fait le plus vivement sentir; ainsi qu'on serait coupable de ne pas soutenir la guerre de tous ses efforts quand la guerre est une force civilisatrice, quand la défaite peut ou doit être le triomphe de la barbarie, de même on manquerait aux devoirs sociaux en ne cherchant pas tous les moyens de rendre l'industrie plus active, plus puissante, quand elle est chargée de porter le flambeau de la civilisation.

FIN.

APPENDICE.

Dans le mémoire qui précède, et qui seul a été soumis par nous à l'Académie de Lyon, nous ne nous sommes pas renfermé dans les limites du programme tracé par ce corps savant; nous ne nous sommes pas borné à rechercher les causes locales qui nuisent à notre fabrique, à indiquer les moyens propres à les faire disparaître; nous avons agrandi le cercle. Considérant que l'industrie des soieries, par l'influence que lui donne sur la richesse publique son double caractère de produit agricole et de produit manufacturé, par le rang qu'elle occupe dans le tableau général des exportations, intéresse la France tout entière, nous avons étendu nos investigations aux causes extérieures qui compriment son essor.

De longues études sur cette double question, les témoignages d'assentiment qui nous ont été donnés par des fabricants, nous persuadent que nous avons réellement indiqué le mal et les moyens de le guérir.

Nous n'avons pas tout dit; nous jugeons utile de livrer à la publicité des faits qui ne nous étaient pas complètement connus, que nous ne pouvions pas comme aujourd'hui appuyer d'expériences positives, lorsque, pour répondre à l'appel de

l'Académie, nous avons écrit les pages qui précèdent, et que depuis il nous a été donné de constater et d'approfondir. On a dû voir dans le cours de notre mémoire que, fidèle à la mission que nous avions entreprise, nous n'hésitions pas à dire la vérité à tous et sur toutes choses; nous allons continuer, hélas! moins publics, parce qu'ils sont voilés avec plus de soins, mais qu'on n'a pas jusqu'ici des moyens faciles de les reconnaître, nous pouvons contribuer à leur destruction. A leur égard, nous indiquerons les moyens de les faire cesser. Cette méthode, nous a paru non seulement la plus convenable, mais la seule réellement utile. Nous n'avons pas la prétention d'imposer nos idées, nos moyens; la discussion en révélera d'autres; la science sera mise en demeure d'approfondir, de s'expliquer; notre but sera atteint, si les fraudes que nous allons signaler disparaissent complètement.

KAUFFMANN.

(La fin à un prochain numéro.)

(Ce mémoire, réuni en brochure, paraîtra à la fin du mois chez Girardier, place Bellecour, et chez Midan, rue Lafont.)

Le gérant responsable, B. MURAT.

BONBONS EUPHONIQUES, indispensables aux personnes qui se livrent à l'étude du chant. Ils détruisent les mucosités qui assourdisent la voix, et lui donnent de l'ampleur et de la fraîcheur. — A Paris, chez Jozeau, pharmacien, rue Montmartre, 161; à Lyon, chez Laroque, pharmacien, rue Saint-Polycarpe.

En vente chez Vigezzi, marchand d'estampes, rue Saint-Dominique, 10, une carte topographique des environs de Lyon, indiquant, à partir d'Anse, les divers tracés du chemin de fer de Paris à Lyon, les tunnels, les embarcadères, la ligne complète des forts, etc.; par Duchêne, géographe graveur de Lyon.

Etude de M^r Hardouin, avoué à Lyon, rue Saint-Etienne, n. 6.

ADJUDICATION

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon du samedi 20 novembre 1845, à midi précis,

D'UNE BELLE MAISON

Située à Lyon, quartier d'Arinay, rue de Castries, n. 8, Saisie au préjudice des mariés Frenet-Yogny.

Cette maison est d'une construction récente et se compose de rez-de-chaussée, entresol et quatre étages. Son revenu est d'environ 6,300 f. Elle est exempte d'impôts pendant dix-neuf ans.

La mise à prix est de 50,000 f. S'adresser, pour de plus amples renseignements, audit M^r Hardouin, avoué. (5613)

COMPAGNIE D'EXPLOITATION DU CHEMIN DE FER De Montpellier à Nismes.

AVIS.

Quatre-vingt-dix-sept actions, désignées ci-après par leur numéro d'ordre, n'ayant pas répondu à l'appel prescrit par l'article 8 des statuts, malgré les avis publics et la sommation spéciale dont elles ont été l'objet dans la Gazette du Bas-Languedoc et le Courrier du Gard des 21 et 22 août passé, le conseil d'administration, par délibération en date du 22 octobre 1845, a décidé que, faute par les porteurs de s'exécuter en capital, intérêts et frais, lesdits titres seront, conformément aux statuts, article 12, paragraphes 2 et 3, vendus publiquement dans les bureaux de la direction, à Nismes, avenue Feuchères, le 24 novembre prochain, à deux heures de relevée, par le ministère de M^{rs} Nègre et Bordier, notaires de la Compagnie.

Nos 2703 à 2712, 10 actions; nos 3453 à 3462, 10 actions; nos 3603 à 3642, 40 actions; nos 3643 à 3667, 25 actions; nos 3693 à 3704, 12 actions. — Total: 97 actions. (4106)

Compagnie d'Exploitation

DU CHEMIN DE FER DE MONTPELLIER A NISMES.

Conformément à l'article 8 des statuts, le conseil d'administration a prescrit un appel de fonds de cinquante francs par action.

MM. les porteurs de titres sont invités à effectuer ce versement à la caisse centrale, à Nismes, du 25 au 30 novembre prochain, ou bien à Lyon, du 1^{er} au 5 décembre prochain, chez M. Théodore de Seynes, place Neuve-des-Carmes, n° 7, ou chez MM. Robert et Meyrel, banquiers, rue Lafont, 22. (4107)

SIROP PHLEENTERIQUE

contre LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES URINAIRES, CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

Par M. BOUCHU,

Maître en pharmacie et Docteur-Médecin Rue Saint-Jean, 48.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, la toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 3 f.; 6 flacons, 15 f. (Affranchir.) (9826)

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1814.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 31, au 1^{er}, à Lyon. — Dépôts à MACON, chez M. Voituret, rue Municipale; à RIVE-DE-GIER, chez M. Reynaud, tous pharmaciens; à SAINT-ETIENNE, à la pharmacie Rigolot; à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs; 55, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (8869)

Pharmacie à Lyon. — Rue Palais-Grillet, n° 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismes, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon.

Les RHUMES, Catarrhes, Irritations et Toux Nerveuse

sont promptement guéris par les TABLETTES LAROCHE, d'un goût et d'une saveur agréables. Ce pectoral se vend par boîtes de 70 c. et de 1 fr. 25 c. dans les pharmacies, à LYON, Laroque, rue Saint-Polycarpe, Vernet, Lardet, et à la pharmacie des Célestins; à VAISE, Simon; à la CROIX-ROUSSE, Durand; à VILLEFRANCHE, Ayot; à TARARE, Michel; à GIVORS, Lina; à SAINT-ETIENNE, Rigolot; à ROANNE, Roubeaud; à RIVE-DE-GIER, Rigaud; à GRENABLE, Courau, libraire; à VOIRON, Brun-Buisson; à VIENNE, Mermet; à MACON, Voituret; à CHALON, Paquelin; à TOURNUS, Lafay; à BOURG, Ravet; à VALENCE, Henry; à ANNONAY, Germain; à MONTBRISON, Lacroix, et dans les pharmacies de chaque ville. (8992)

MALADIES SECRÈTES.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces, spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgements des glandes, des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents et invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque, à Lyon.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épiciers, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épiciers, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Rozet, confiseur. — A Genève, chez M. Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (8570)

MALADIES SECRÈTES.

Traitement Végétal.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, des écoulements si anciens qu'ils soient, même réputés incurables. — Remèdes gratuits si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours, sans tisane ni régime. — Chez BERTRAND, pharmacien à Lyon, place Bellecour, 12. — Dépôts : à Toulon, chez M. Brun, pharmacien, en face du nouveau Palais, et à Toulouse, chez M. Timballe-Lagrange, pharmacien, rue de l'Orme Sec. (8905)

SIROP D'ÉCORCE D'ORANGES,

TONIQUE ANTI-NERVEUX,

De J.P. LAROZE, pharmacien à Paris.

Les expériences de M. le baron LECLÈRE, docteur en médecine de la Faculté de Paris, prouvent son efficacité dans l'absence d'appétit, mauvaise digestion, convalescences traînantes, langueur, dépression, constipation, débilitation organique, gastralgie, gastrite aiguë ou chronique. — Prix: 5 f. le flacon avec la notice sur son application.

Dépôts, à Lyon, chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, 13; Michel, pharmacien, à Tarare. (4914-7696)

AVIS.

Agencements de Pharmacie à vendre et Boutique à louer.

S'adresser rue Saint-Georges, 19, au 2^e. (6849)

VÉSICATOIRES.

Le PAPIER D'ALBESPEYRES entretient une suppuration abondante et inodore même dans les plus fortes chaleurs, sans aucune irritation. Chacun pourra reconnaître sa supériorité constatée depuis vingt-cinq ans par les professeurs des écoles de médecine, en prenant gratis des échantillons chez MM. les pharmaciens dépositaires : à Lyon, chez MM. Audré, pharmacie des Célestins, et Vernet, place des Terreaux. — On évitera les contrefaçons en exigeant le cachet d'ALBESPEYRES. (4915-7598)

A VENDRE

de suite pour cause de liquidation et à des conditions avantageuses. — HOTEL DES HALLES DE LA GRENETTE, rue Tupin, n° 22, à Lyon, jouissant d'une très bonne clientèle et d'un long bail avantageux par la modicité du prix. Il y a dix-huit chambres continuellement occupées.

S'adresser, pour traiter, à M. Voisin, audit hôtel. (6839)

BAS ÉLASTIQUES EN CAOUT-CHOUC

PERFECTIONNÉS

Contre les VARICES, ENGORGEMENTS, etc. De LEPERDRIEL, Pharmacien.

Ces Bas sont avec ou sans lacets, suivant l'état des membres. Compression ferme, régulière et continue; prompt soulagement, souvent guérison.

Ceintures pour hommes et pour dames, etc.

Adresser les mesures, franco, faubourg Montmartre, 78, à Paris. Ici, dans les pharmacies.

(4896-7586)

PAR BREVET D'INVENTION

(sans garantie du gouvernement.)

Fabrique de Sommier Mécaniques à modérateur, de LYMIN et C^e, rue des Tables-Claudiennes, 10, à Lyon.

Nota. — Avec ces Sommier une personne lourde n'en entraîne pas une légère. (4959)

AVIS.

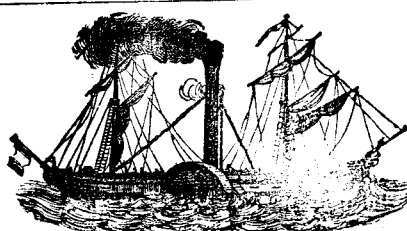
Le seul dépôt du COSMÉTIQUE METTEMBERG, à l'usage de la toilette hygiénique, est toujours à Lyon, chez Macors, pharmacien, rue Saint-Jean, 50.

Six gouttes dans un quart de verre d'eau suffisent journellement pour se laver après la barbe, pour désinfecter le rasoir, prévenir les boutons et les dartres à la figure, maintenir la liberté de la transpiration insensible, qu'elle constitue l'éclaircissement du teint, la douceur l'unité, la fraîcheur et la vraie beauté de la peau, et pour son emploi partiel, comme le plus sage et le meilleur des COSMÉTIQUES.

Le prix du flacon de mille gouttes est de 4 fr. (9418)

Rhumes, Catarrhes.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrouement, il n'y a rien de plus efficace, et de meilleur que la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 1 f. 25 c. et 65 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, des Célestins; place des Terreaux, 13, et la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; Châlons-sur-Saône, FAIVRE, confiseur, Grande Rue, 36; Mâcon, FOURCHER-MOSSEL, pharmacien, et à Genève (Suisse), Rouzier Grande-Rue, 1. (6532)



SERVICE SPÉCIAL ENTRE

LYON ET VALENCE

PAR LES BATEAUX A VAPEUR

L'AIGLE ET LE CYGNE.

Départs tous les jours du port de la Charité, à dix heures du matin. (7341)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue de la Poutillerie, 19.